

Arrondissement de BRIGNOLES

MAIRIE
DE
POURCIEUX
83470 POURCIEUX

Tél. 04 94 78 02 05
Fax 04 94 59 73 73
mairie.pourcieux@orange.fr

**Compte rendu de la séance
du Conseil Municipal
du 11 avril 2022 à 19 heures**

Présents : Claude PORZIO – Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Hélène AUDIFFREN – Claude GARINEAUD – Christian FABRE – Christophe PALUSSIÈRE – Carole GENOUX – Eloi LIOTARD.
Procurations : Bernard PERIZZATO représenté par Jean-Paul DANIEL – Philippe ANDRE représenté par Hélène AUDIFFREN – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI.
Absents : Renée SALVATORI – Mathieu MEGARDON – Alexandra HUSSELSTEIN.

SIGLES :

ASL : Association Syndicale Libre
ADAMAVAR : Association Des Anciens Maires du Var
DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner

- 1) Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 de la commune par section :
- | | | | |
|-------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|
| <u>Fonctionnement</u> : | | | |
| Dépenses : | 1 609 208,66 € | Recettes : | 1 609 208,66 € |
| <u>Investissement</u> : | | | |
| Dépenses : | 694 157,41 € | Recettes : | 694 157,41 € |
| Total Dépenses : | 2 303 366,07 € | Total recettes : | 2 303 366,07 € |
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2022 de la commune avec 15 voix et 1 abstention.*
- 2) Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les taux d'imposition pour l'année 2022. Les nouveaux taux sont les suivants :
- | | |
|------------------------------|----------|
| – Taxe foncière (bâti) : | 46,96 % |
| – Taxe foncière (non bâti) : | 106,96 % |
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce pour à l'unanimité.*
- 3) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la délivrance du permis d'aménager du lotissement « Les Jardins du Mont Aurélien », il avait été convenu que les voiries et réseaux seront intégrés au réseau communal à l'achèvement des travaux. Une convention a été signée le 16 novembre 2012.
Considérant que les travaux ont été parfaitement achevés.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la rétrocession pour un euro symbolique des voiries et réseaux du lotissement « Les Jardins du Mont Aurélien », représenté par Madame Josée RODRIGUEZ, présidente de l'Association Syndicale Libre (ASL), précise que la voirie sera intégrée au domaine communal, précise que les frais découlant de l'acte notarié établissant le transfert de propriété des voiries et réseaux seront à la charge de l'ASL, mandate Monsieur le Maire pour signer tous les actes relatifs à cette opération.

- 4) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs associations sollicitent l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour mener à bien leurs activités et leurs actions.
Monsieur Jean-Paul DANIEL expose les formalités à réaliser pour demander des subventions à la commune (Cerfa, ...).
Monsieur Jean-Raymond NIOLA donne son avis sur cet exposé.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 14 voix et 2 abstentions d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 4 020,00 € :
→ 3 500,00 € à l'association « Comité des fêtes »
→ 400,00 € à l'association « l'amicale des sapeurs pompiers »,
→ 120,00 € à l'association « ADAMAVAR »,
Et mandate Monsieur le maire pour inscrire la dépense à l'article 65748 du budget communal.
- 5) Monsieur le Maire donne l'information concernant la DIA reçue par la commune. Le bien vendu n'intéresse pas la commune.

La séance est levée à 19 heures 45.